



Présentation  
du  
**SiS**

Le Conseil institutionnel  
de l'Etat suédois



Créé en 1994, le Conseil institutionnel de l'état suédois (SiS) a pour mission de soigner des jeunes, des alcooliques et des toxicomanes, sans leur consentement.

Les maisons de rééducation spécialisées du SiS accueillent des jeunes en proie à des problèmes sociaux, à la toxicomanie et à la délinquance. Les jeunes condamnés à des mesures de rééducation en milieu fermé sont accueillis dans des services "LSU" spécialisés, tandis que les adultes toxicomanes ou alcooliques sont traités dans des services "LVM", sans leur consentement, pour briser leur comportement destructeur.

Pour le SiS, il est évident que tout traitement doit reposer sur des méthodes scientifiques ayant fait leurs preuves.

L'unité R&D du SiS joue un rôle essentiel pour informer sur les activités. En finançant divers projets de recherche, le SiS contribue à améliorer les soins aux plus vulnérables.

# LVU – Enquêtes et traitements dans des foyers spécialisés pour jeunes

## **TRAITEMENTS INDIVIDUELS ET SPÉCIALISÉS**

Chaque année, quelque 20 000 enfants et adolescents sont pris en charge pour être soignés hors de leur famille. Environ 1 300 d'entre eux sont placés dans des foyers spécialisés pour jeunes, gérés par le SiS. Plus de trente de ces foyers accueillent des jeunes de 12 à 21 ans, qui souffrent généralement de graves problèmes d'addiction, de délinquance ou de troubles psychosociaux. Bon nombre d'entre eux sont connus des services sociaux depuis longtemps et ils ont déjà été placés dans des familles d'accueil ou des institutions municipales ou privées.

Pour un jeune placé dans un foyer du SiS au titre de la loi sur les soins aux enfants et aux adolescents (LVU), le séjour commence souvent par une enquête de deux mois. Les psychologues et pédagogues et autres personnels traitants effectuent un état des lieux des besoins ainsi qu'une minutieuse évaluation du traitement.

C'est sur la base de ces éléments que le plan de traitement individuel est ensuite établi.

Certains jeunes restent chez le SiS pendant plusieurs années, tandis que d'autres effectuent un séjour nettement plus bref. Un placement d'urgence, qui met

fin à un comportement destructeur dans une situation aiguë, peut ne durer que quelques semaines.

Ce sont les besoins des bénéficiaires des soins qui déterminent la durée du séjour.

Plusieurs foyers pour jeunes sont spécialisés sur des groupes cibles spécifiques. Le SiS a notamment des foyers spécialisés pour les jeunes garçons ayant commis des infractions sexuelles, pour les jeunes adoptés présentant de graves problèmes relationnels, ou encore pour les jeunes souffrant de divers handicaps ou problèmes psychiatriques.

En particulier dans le cas de ce dernier groupe, le SiS s'efforce de coopérer avec les services de pédopsychiatrie.

## **DES MÉTHODES QUI FONCTIONNENT**

Les soins prodigués dans les foyers spécialisés pour jeunes doivent être basés sur les besoins individuels des intéressés ainsi que sur des méthodes scientifiques et ayant fait leurs preuves. Les jeunes en question ont des problèmes variés, mais beaucoup sont violents, agressifs, alcooliques, toxicomanes ou délinquants.

Les soins aux jeunes prodigués par le biais des institutions du SiS reposent sur diverses méthodes bien documentées – programmes cognitifs, thérapie environ-

nementale, traitement en douze étapes et programme contre la criminalité.

Les contacts avec les familles et le travail en réseau sont des éléments essentiels du traitement.

Des méthodes comme le traitement multifonctionnel en institution et dans l'entourage immédiat (MultifunC) et le *Multi dimensional Treatment Fostercare* (MTFC) créent des liens forts entre les foyers et les familles, et les actions de la thérapie familiale fonctionnelle accentuent le rôle de la famille.

#### **UNE ÉCOLE POUR TOUS**

Tous les jeunes accueillis dans les institutions du SiS ont le droit de bénéficier de la formation dont ils ont besoin, indépendamment de leur âge, de leurs problèmes et de leur scolarité antérieure.

Le droit à une scolarité de niveau primaire et secondaire concerne également les jeunes accueillis en situation d'urgence ou à des fins d'enquête, ainsi que des jeunes condamnés à des soins en milieu fermé.

Le SiS accueille des jeunes avec de graves lacunes dans leur scolarité. Bon nombre d'entre eux ne maîtrisent pas la lecture ni l'écriture et ont des problèmes de concentration. C'est pourquoi la scolarité dispensée dans les structures d'accueil du SiS se caractérisent par une forte présence des enseignants et des cours dispensés en petits groupes.

Les objectifs du programme scolaire ne sont jamais perdus de vue, mais les matières scolaires traditionnelles sont



adaptées en fonction des expériences antérieures des jeunes. La théorie est mêlée à la pratique et, bien souvent, il s'agit de « concrétiser » les connaissances au lieu de les faire apprendre de manière théorique.



Dans la mesure du possible, des notes sont attribuées aux élèves, ou des appréciations écrites lorsqu'ils n'atteignent pas les objectifs.

Les structures d'enseignement du SiS sont placées sous la tutelle de la

Direction suédoise de l'enseignement scolaire, mais elles peuvent aussi être inspectées par l'unité de contrôle interne du SiS.



# LSU – Soins en milieu fermé plutôt qu’emprisonnement

## **SANCTION ET TRAITEMENT**

Les jeunes qui commettent des délits graves entre 15 et 17 ans sont condamnés à des soins en milieu fermé plutôt qu’à une peine d’emprisonnement.

Instaurée le 1er janvier 1999, cette forme de sanction de durée limitée doit être purgée sous forme de séjour dans un foyer spécialisé pour jeunes gérés par le SiS, afin de suivre des soins et un traitement. La sanction – et donc la durée des soins – peut varier de quatorze jours à quatre ans. La durée du séjour est fonction du délit et non pas des besoins de l’intéressé

Quand un adolescent est condamné à une sanction au titre de la loi sur la prise en charge des jeunes en milieu fermé (LSU), les soins sont dispensés dans un service fermé.

Un groupe d’enquête, généralement constitué d’un psychologue, d’un pédagogue et de personnel traitant, évalue les besoins de soins et de traitement et élabore un plan de traitement individuel.

Ce plan englobe non seulement le séjour proprement dit, mais aussi la réinsertion à la sortie de l’institution, à la suite de laquelle les soins se poursuivent, dans des structures de plus en plus ouvertes.

## **SÉCURITÉ AVANT TOUT**

Les jeunes condamnés à suivre des soins en milieu fermé participent aux activités ordinaires du foyer et sont scolarisés sur place. L’élaboration des soins et de l’enseignement tient largement compte de la sécurité. Les délits commis et les velléités de fugue ou d’évasion jouent un grand rôle dans l’élaboration du traitement.

À terme, l’objectif est de faciliter la réinsertion dans la société, une fois la sanction purgée. La postcure joue un rôle essentiel en garantissant l’efficacité des mesures prises pendant le séjour en institution.

# LVM – Motivation et traitement des adultes alcooliques et toxicomanes

## **DE L'OBLIGATION AU VOLONTARIAT**

Chaque année, les institutions du SIS accueillent un millier de personnes alcooliques ou toxicomanes sans leur consentement, en vertu de la loi sur les soins aux alcooliques et aux toxicomanes dans certains cas (LVM).

Les personnes concernées souffrent depuis de nombreuses années d'une addiction à l'alcool, aux drogues ou médicaments, voire aux deux.

Les soins prodigués par les institutions du SiS visent à briser l'addiction et encourager les personnes à poursuivre un traitement volontaire.

Le séjour commence généralement par une cure de désintoxication et un examen des problèmes et des besoins de la personne alcoolique ou toxicomane. Ces éléments constituent la base du plan de traitement individuel.

Les soins dans le cadre de la loi LVM durent au maximum six mois et doivent, dès que possible, être remplacés par des soins sous des formes plus ouvertes. Pour le SiS, il est essentiel d'établir de bons contacts avec les proches et l'entourage des bénéficiaires des soins, ainsi qu'avec les services sociaux ayant pris la décision de placement. Une postcure efficace est également une nécessaire pour que les

personnes ne retombent pas dans l'addiction.

## **DES SOINS EN FONCTION DES BESOINS**

Les soins dispensés dans les foyers LVM accueillant des alcooliques et des toxicomanes reposent sur des méthodes scientifiques et ayant fait leurs preuves.

Les méthodes de traitement varient d'un foyer à l'autre et sont basées sur les besoins des individus. Les entretiens de motivation, la prévention des rechutes, la *Community Reinforcement Approach* (CRA), le traitement en douze étapes, les séances de socialisation et la thérapie de soutien sont quelques-unes des méthodes utilisées. Le soutien personnel et les discussions de groupe sont des éléments essentiels, tout comme les activités quotidiennes de l'institution.

Les foyers LVM du SiS sont destinés à divers groupes cibles. Hommes et femmes sont traités séparément. Il existe des foyers spécifiques pour accueillir les personnes particulièrement violentes et agressives, tandis que d'autres sont très compétents pour traiter les personnes souffrant de troubles psychiques ou d'addictions et ayant besoin d'une prise en charge intensive.



## RECHERCHE

– pour un avenir meilleur

### EFFICACITÉ MAXIMALE

Les activités de recherche et de développement ont toujours joué une place prééminente au sein du SiS, qui finance divers projets de recherche et de développement ayant pour objet d'améliorer les soins et rehausser les compétences du personnel. Ces projets jouent également un rôle essentiel dans l'évaluation de nouvelles méthodes d'enquête et de traitement dans des foyers spécialisés pour jeunes ou dans ces centres d'accueils pour alcooliques et toxicomanes. Les suivis et les évaluations aident les institutions à trouver les méthodes de traitement les plus efficaces.

Le SiS est doté d'un conseil scientifique dont la mission est de l'aider à examiner et évaluer les dossiers de recherche, mais aussi à statuer sur des questions de principe concernant le travail de R&D.

### ADAD et DOK

Par le biais des systèmes d'évaluation et de documentation ADAD (*Adolescent Drug Abuse Diagnosis*) et DOK, le SiS s'informe sur les problèmes des jeunes, des alcooliques ou des toxicomanes. Ces systèmes sont basés sur des entretiens réalisés à l'arrivée et au départ des intéressés, ainsi que sur des suivis un an après. Les personnes interrogées peuvent alors influencer les soins en exprimant leurs opinions et leurs attentes.

Pour le SiS, les systèmes ADAD et DOK représentent une aide dans la planification du traitement individuel, ainsi qu'une base de développement méthodologique et d'évaluation des soins.

## POSTCURE

– absolument indispensable

Il est essentiel que le séjour dans une institution du SiS soit suivi d'un accompagnement à domicile, tant pour les jeunes que pour les alcooliques ou les toxicomanes. Autrement, ils risquent de sombrer à nouveau dans la délinquance, l'alcoolisme ou la toxicomanie et les comportements antisociaux. Les institutions du SiS font partie d'une chaîne de soins élargie, dont les services sociaux constituent un maillon essentiel.

Ces dernières années, le SiS a participé à divers projets axés précisément sur les postcures.

Les projets *Vårdkedja* (« Chaîne de soins ») et *Ett kontrakt för livet* (« Un contrat pour la vie ») permettent aux communes de demander des réductions sur les coûts si elles prévoient de poursuivre les soins près le séjour en foyer LVM. *Vårdkedja* était un projet de collaboration entre le SiS et plusieurs communes et administrations de quartier, auquel le gouvernement avait confié la mission de développer une chaîne de soins renforcée dans le cadre de la loi sur les soins aux alcooliques et aux toxicomanes dans certains cas (LVM). La collaboration entre les différents acteurs a été améliorée et des coordinateurs ont accompagné les bénéficiaires de soins pendant un an.

*Ett kontrakt för livet* est censé inciter à mettre en place un traitement des addictions, bien réfléchi et de longue haleine, au niveau des communes. La mission du SiS est de verser des subventions et de veiller au respect des engagements.

Les postcures sont aussi une nécessité dans le cadre des soins prodigués aux jeu-

nes. Les projets *Vårdkedja Ungdom – MVG (Motverka Våld och Gäng)* (« Chaîne de soins pour les jeunes » – « Contre la violence et les gangs »), qui doivent durer jusqu'à fin 2008, visent à briser les comportements antisociaux ainsi que les habitudes et fréquentations destructrices. Comme dans le cas des autres projets, les coûts des communes de placement sont subventionnés et, lorsqu'un jeune quitte un foyer du SiS, un coordinateur spécifique l'accompagne pour garantir l'efficacité à long terme du traitement.

Le coordinateur joue un rôle d'interface entre la famille, l'école, les services sociaux et les autres instances.

## ASSURANCE QUALITE DU SiS

Prodiguer des soins aux personnes les plus vulnérables est une mission exigeante. Tous les établissements doivent offrir des traitements de même qualité, et le contenu des soins doit être bien connu tant des prestataires que des bénéficiaires. Selon le système d'assurance qualité du SiS, les principales activités sont organisées selon cinq domaines d'intervention :

- Placement des jeunes en situation d'urgence
- Placement des jeunes à des fins d'enquête
- Placement des jeunes à des fins de traitement
- Placement des jeunes en situation d'urgence ou à des fins d'enquête ou de traitement, au titre de la loi sur la prise en charge des jeunes en milieu fermé (LSU)
- Placement du titre de la loi sur les soins aux alcooliques et toxicomanes dans certains cas (LVM)

Pour chaque service, le SiS utilise une « carte de service » faisant office de flux de travail et précisant qui doit effectuer quelle mesure, et à quel moment. Communes à l'ensemble du SiS, ces cartes sont disponibles en version numérique sur le site Internet, qui comporte également des liens avec des informations approfondies sur les différentes mesures. L'influence des bénéficiaires des soins est un élément essentiel du système d'assurance qualité du SiS. Toutes les institutions du SiS organisent régulièrement des forums ouverts à ces mêmes personnes – qu'il s'agisse de jeunes, d'alcooliques ou de toxicomanes – pour leur permettre d'exprimer leurs opinions. Le SiS a dispose également d'un forum central ouvert aux jeunes ou aux alcooliques et aux toxicomanes, ainsi que d'un système efficace de gestion des plaintes.

Les réunions de groupe avec les services sociaux, les enquêtes annuelles des services sociaux, ainsi que les systèmes de documentation ADAD et DOK constituent pour le SiS de précieuses sources d'information sur le fonctionnement des soins. En y ajoutant les rapports annuels de qualité pour ses cinq domaines d'intervention, le SiS dispose d'une base de développement qui contribue encore à renforcer la qualité de ses prestations.

Dans le cadre des soins et des traitements dispensés par le biais du SiS, il est essentiel d'assurer un haut niveau de sécurité juridique. L'unité de contrôle du SiS est chargée d'inspecter les activités des structures d'accueil et de soins pour les jeunes ou les toxicomanes et les alcooliques. À cette fin, elle peut effectuer des visites annoncées ou impromptues.



## POUR VOUS INFORMER

Le site [www.stat-inst.se](http://www.stat-inst.se) vous informe sur les activités du SiS. Vous y trouverez des adresses et des numéros de téléphone, des statistiques, des informations sur les méthodes de traitement, les postes pourvoir et un calendrier bien rempli.

Si vous travaillez dans le secteur social ou les médias, ou que vous êtes chercheur ou étudiant — des sections de ce site vous sont spécialement destinées.

Sous Publications (*Publikationer*), vous pouvez commander ou télécharger des rapports du SiS.

La revue gratuite *SiS i Fokus*, publiée quatre fois par an, traite des activités de recherche, de soins et de traitement du SiS. Vous pouvez vous y abonner ou commander le dernier numéro sur le site [www.stat-inst.se](http://www.stat-inst.se). Vous pouvez également vous abonner à la lettre électronique d'information du SiS.